

Photo © EP/Stock / AdobeStock

Propositions



Photo © Wearethearmy/Micro / AdobeStock

pour l'école de demain



députée
**FRANCESCA
PASQUINI**

écolo
assemblée nationale



© Nicolas Kalogeropoulos

Francesca Pasquini

*Députée 2^e circonscription des Hauts-de-Seine
Asnières et Colombes sud*

Membre de la commission des affaires culturelles
et de l'éducation

Membre de la délégation aux droits des enfants

Je suis fière de vous présenter ce livret de propositions pour l'école de demain. **C'est le fruit du travail que je mène depuis le début du mandat et qui permet de dessiner un nouveau projet éducatif.** Un projet ambitieux qui répond aux nombreux défis posés à l'école avec des propositions qui touchent toutes les dimensions de l'éducation.

Avec ce travail, j'entends apporter des réponses tant aux préoccupations des personnels qu'à celles des enfants et des parents.

Le défi est de taille : l'école de la République, c'est 12 millions d'élèves, 1 million de membres de la communauté éducative, 160 millions de mètres carrés de bâtiments et 1 milliard de repas servis par an.

Juste reconnaissance de l'immense travail de la communauté éducative et remise au centre des réflexions de l'intérêt supérieur de l'enfant sont

deux principes fondamentaux qui ont guidé la rédaction de ces propositions. Pour faire face au péril climatique, il est aussi de notre devoir d'engager une profonde transformation du bâti et de la restauration scolaire. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent être les boussoles de l'action publique. Elles ont donc toute leur place à l'école et la concernent au premier chef.

Malmenée par des décennies de sous-investissement, l'école d'aujourd'hui souffre et ses personnels et élèves avec elle.

Demain, je souhaite qu'elle puisse redevenir ce lieu d'émancipation qui accueille dignement et permet de rompre avec la reproduction sociale.

Ce livret pose les fondations de ce projet.



Cyrielle Chatelain

Députée 2^e circonscription de l'Isère

Présidente du groupe Écologiste - NUPES

Notre système éducatif doit faire face à des défis majeurs : record européen de surcharge des classes, manque de professeurs, écoles vétustes, températures caniculaires – jusqu'à 34 degrés – dans les salles de classe... L'école a été abandonnée et le personnel éducatif livré à lui-même.

Si l'école fonctionne encore, c'est grâce au travail de l'ensemble de ses personnels : enseignants, ATSEM, AESH, personnel d'entretien, équipe administrative...

Loin des discours gouvernementaux qui vantent l'école d'autrefois et les salles de classe comme un "sanctuaire", dans les faits, l'école est confrontée, comme les autres services publics, à leur lent démantèlement et aux mesures d'économies. Elle est marquée par la ségrégation scolaire et la construction d'un système à deux vitesses qui organise

la concurrence et l'exclusion. Pire, l'école est instrumentalisée au moyen de polémiques pour servir un discours politique réactionnaire.

Notre vision écologiste de l'école repose sur un enseignement au service de tous les élèves et de toutes les familles, quel que soit le lieu où ils habitent.

Où les équipes éducatives travaillent à donner aux enfants les savoirs et outils nécessaires à la prise en main de leur destin dans un monde vivable.

Une école des savoirs et de l'émancipation.



Photo © Rido / AdobeStock

Sommaire

- 2 L'édito de **Francesca Pasquini**
- 3 L'édito de **Cyrielle Chatelain**
- 6 Pour une **école équitable**
- 8 Pour une **école attractive**
- 10 Pour une **école inclusive**
- 12 Pour une **école nourricière**
- 14 Pour une **école résiliente**
- 16 Pour une **école des droits**
- 18 Pour une **école émancpatrice**, contribution de **Jean-Claude Raux**

Principales propositions

Lier le financement du privé
à des objectifs de mixité sociale

D'ici 2035, toutes les cours
de récréation
devront être végétalisées

Revaloriser le métier d'AESH

Les élèves devront participer
à toutes les décisions
qui seront prises
pour la rénovation du bâti scolaire
et les aménagements d'espaces
au sein de l'école

Augmenter de 10% tous
les enseignants sans condition,
attribution d'un 13^e mois
pour pallier la différence de salaire
avec les autres catégories A
de la fonction publique d'État.

Transférer la prise en charge
des gratifications des stagiaires
en lycée pro de l'État
aux entreprises et les aligner
sur le droit du travail

Mettre en place un 2^e repas
végétarien hebdomadaire
ou une alternative végétarienne
quotidienne



Pour une école équitable

CONSTAT

Depuis la publication des IPS (Indices de Position Sociale) des écoles, les résultats connus depuis longtemps dans la communauté éducative sont devenus un fait de premier plan :

l'école française souffre d'une ségrégation massive et durable.

Pour y remédier, les déclarations de principe ne suffiront pas. Il faudra faire preuve de courage politique et oser s'attaquer aux tabous politiques des cartes scolaires et des établissements privés.

En France, sur les 100 collèges avec l'IPS le plus élevé, 81 sont des établissements privés sous contrat alors même que ces derniers scolarisent moins de 20% d'élèves provenant de familles défavorisées et 40% de familles très favorisées. Ce pourcentage est strictement inverse pour les écoles publiques.

Malgré cette fracture béante, les établissements privés sous contrat

bénéficient de financement public alors qu'ils ne contribuent que marginalement à la réussite de la majorité des élèves.

Pour éviter l'entre-soi, il convient de limiter les stratégies d'évitement des cartes scolaires et de soumettre les établissements privés sous contrat à de plus fortes contraintes sur la composition des établissements. La même réflexion doit s'appliquer aux écoles publiques défavorisées.

Nous ne pouvons fermer les yeux plus longtemps : **sans mixité sociale, c'est notre capacité même à faire face aux défis de notre époque qui se trouve fragilisée.**

SOLUTIONS

La ségrégation urbaine sert trop souvent d'alibi pour ne pas utiliser les marges de manœuvre politiques restantes pour améliorer la mixité. Elles existent pourtant et peuvent se résumer en trois grands axes : formalisation de contrats cadres pluriannuels avec les collectivités locales, sécurisation de moyens financiers dédiés, et contrôle étroit des moyens affectés au privé.

- Créer un Observatoire national de la mixité scolaire, chargé de recenser la recherche sur le sujet, d'organiser des colloques, des conférences, des campagnes de sensibilisation et de conseiller les acteurs publics. Cet observatoire devra se décliner en instances présentes sur tout le territoire.

- Fixer un seuil maximal de « ségrégation » dans la loi : il ne peut y avoir plus de 60% d'élèves défavorisés ou favorisés dans un établissement scolaire.

Lorsque ce seuil est atteint, la carte scolaire doit obligatoirement être revue en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale.

- Créer des dotations spécifiques pour les établissements les plus ségrégués qui s'engagent dans des politiques de mixité sociale à travers une politique de contractualisation État / collectivités.

- Lier le financement du privé à des objectifs de mixité sociale.



Pour une école attractive

CONSTAT

Nous le savons, le métier d'enseignant n'attire plus : d'une part, les salaires réels ont diminué de 20% depuis 20 ans en faisant des enseignants les fonctionnaires de catégorie A les moins bien payés et, d'autre part, les enseignants ont le sentiment d'être délaissés par une institution indifférente à leurs besoins. Les classes sont surchargées, les élèves nécessitant une prise en charge particulière ne l'obtiennent pas et l'institution demande aux enseignants d'en faire toujours plus dans un contexte où ils ont toujours moins de moyens et de salaire. Les enseignants sont en colère, fatigués et désabusés par une succession de réformes et de ministres qui passent mais ne laissent que des réformes inachevées et incohérentes.

Actuellement, plus de 3 100 postes d'enseignants n'ont pas été pourvus au concours. Dans les académies de Versailles et Créteil, il manque quasiment un enseignant sur deux. Il va sans dire que ce sont toujours les élèves les plus défavorisés qui sont impactés par ces absences et qui

pâtissent le plus de cette instabilité chronique alors que les enseignants sont en première ligne et sont les sentinelles des maux de notre société.

Au quotidien, les enseignants remplissent des tâches qui vont au-delà de leurs prérogatives :

parfois psychologues, assistants sociaux, infirmiers, Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH), sans compter les heures supplémentaires dans l'intérêt de l'élève. Ceci explique pourquoi les enseignants sont plus exposés aux risques psychosociaux que les cadres* ; ils sont seuls face aux détresses scolaires, sociales, familiales et psychologiques.

Comment donner l'envie aux jeunes diplômés de s'engager dans cette voie ? Comment juguler les milliers de démissions qui ne cessent d'augmenter d'année en année ? **Un véritable choc salarial est nécessaire,** bien loin du « Pacte » enseignant proposé qui pousse la profession à des compromis inacceptables.

*source Education & formation n°92 décembre 2016

SOLUTIONS

Le « Pacte », promu comme une augmentation inédite des salaires, révèle une vision productiviste du métier d'enseignant, à l'opposé de notre tradition républicaine. L'enseignement, comme les activités du soin, ne peut être réduit à une liste de tâches mécaniques ou à des objectifs quantitatifs. Aussi faut-il affirmer avec force que les métiers de la transmission doivent être revalorisés sans condition : on ne peut espérer des élèves heureux sans professeurs épanouis.



● Augmenter de 10% tous les enseignants sans condition, attribution d'un 13^e mois pour pallier la différence de salaire avec les autres catégories A de la fonction publique d'État.

- Politique de logement en faveur des professeurs débutants et / ou affectés en zones dites « tendues » avec des primes d'installation renforcées et des logements fléchés dans les programmes de logements sociaux.
- Disposer d'un espace de travail personnel et collectif (incitant au travail en équipe) dans toutes les rénovations scolaires et mise à disposition du matériel informatique pour les professeurs.
- Assurer un suivi médical des enseignants en augmentant le nombre de médecins de prévention et la prise en charge des mutuelles santé.
- Prise en charge des repas et création d'un espace repas pour les équipes éducatives dans toutes les rénovations scolaires.
- Améliorer la formation continue.
- Augmenter le taux d'encadrement en réduisant le nombre d'élèves par classe : maximum 20 élèves en maternelle et élémentaire (hors dédoublement REP) et 25 au collège.
- Retour des dispositifs RASED (réseau d'aide pour les enfants en difficulté) et « Plus de maîtres que de classes ».

Pour une école inclusive

CONSTAT

Alors que l'instruction des enfants en situation de handicap est un droit constitutionnel et un droit reconnu par les conventions internationales, l'École française n'est pas réellement inclusive. La situation scolaire des enfants en situation de handicap est très complexe et disparate : quand ils sont « chanceux » ils sont accueillis dans des classes « ordinaires » ou dans des dispositifs ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) mais leur temps scolaire est soumis aux aléas du manque d'AESH (présence/ mutualisation). Ils souffrent aussi de conditions d'accueil peu dignes et peuvent, par exemple, être renvoyés à la maison si l'AESH est absent.

L'absence d'accompagnement empêche leur scolarisation. D'autres enfants sont orientés vers des IME (Instituts Médicaux Educatifs), après de longues années d'attente, pour très peu d'heures d'enseignement par semaine et d'autres encore sont déscolarisés car il leur est difficile de suivre une scolarité et/ou parce qu'ils sont en liste d'attente pour un IME.

Malgré les nombreuses dénonciations (parents, associations, élus, institutions telles que le conseil de l'Europe ou l'ONU) **la France continue à violer le droit à l'éducation** pour de

nombreux enfants et ce alors même que le président de la République ou les ministres de l'Éducation nationale ont prétendu en faire une priorité absolue.

L'école est devenue maltraitante à plusieurs égards : pour les élèves en situation de handicap car ils ne sont pas accueillis dans des conditions dignes et confortables, pour leurs camarades témoins de leur souffrance, pour les enseignants qui se sentent impuissants, pour les AESH peu considérés par l'institution, pour les parents qui, désespérant d'enfin trouver une solution pour scolariser leur enfant, deviennent son AESH en intervenant dans les écoles en dehors de tout cadre et sont obligés de quitter leur emploi. Parfois, pour obtenir un AESH, les familles se lancent dans des procédures juridiques longues et coûteuses qui aboutissent au mieux à retirer un AESH à un élève pour l'attribuer à leur enfant, situation qui de manière très compréhensible crée un cas de conscience. Ce système déficient et peu adapté doit évoluer.

La scolarisation d'un enfant est de la responsabilité de l'Éducation nationale. Les élèves en situation de handicap ne sont pas un corps à part à « caser », sans aucune perspective de progression.

SOLUTIONS

Si la France a depuis longtemps fait de l'inclusion scolaire une priorité, les politiques manquent de cohérence et de vision. Le handicap est pensé à travers l'unique prisme des AESH, sans définition claire de l'articulation des rôles avec le cadre scolaire et médical. Il est temps de changer de paradigme : tous les enfants en situation de handicap doivent être accueillis à l'école, ce qui nécessite de changer de perspective sur la place des professeurs et des accompagnants.

1. Pour les élèves, cela signifie :

- Tous les élèves en situation de handicap ont droit à une scolarité effective avec un accompagnement réel sur le temps scolaire, au sein duquel s'articulera l'accompagnement médico-social et thérapeutique.
- Les enfants en situation de handicap doivent être accueillis dans leur école de secteur, sans éloignement rendant leur parcours scolaire contraignant.

2. Pour les AESH, cela signifie :

- Continuer à recruter mais faire évoluer significativement le rôle des AESH dans les classes pour en faire des véritables appuis pédagogiques.
- Un enfant en situation de handicap dans une classe = un AESH affecté à la classe qui prend en charge l'enfant, travaille la relation avec les camarades et peut ponctuellement venir en aide aux autres élèves rencontrant des difficultés.



- Revaloriser le métier d'AESH : formation de deux ans (1 année théorique et 1 année en alternance), emploi à plein temps, fonctionnaire du MEN, revalorisation salariale, affectation à une école, travail étroit avec l'équipe pédagogique, les enseignants spécialisés, le médico-social et les parents.

3. Pour les professeurs, cela signifie :

- Rendre la formation des enseignants aux handicaps plus pratique et moins théorique avec des visites en classes ULIS, des rencontres avec les AESH et des formations continues tout au long de leur carrière.
- Un suivi personnalisé pour remonter les difficultés rencontrées à des spécialistes de l'inclusion scolaire.
- Construire une étroite coopération avec les parents.

4. Pour le médico-social, cela signifie :

- Avoir de plus en plus de personnels d'instituts spécialisés dans les écoles ordinaires. Suivant l'exemple italien, le placement d'enfants en situation de handicap dans des établissements spécialisés ne doit se faire que de façon exceptionnelle.

Pour une école nourricière

CONSTAT

Les études scientifiques sont formelles : **il n'y a aucun scénario de neutralité carbone réaliste sans une diminution importante de la quantité de viande produite et consommée.** Végétaliser nos assiettes est une priorité de la bifurcation écologique et les cantines scolaires représentent un levier de changement considérable : 1,1 milliard de repas y sont servis chaque année. Pourtant, on y sert encore trop de viande, ce qui contribue aux déséquilibres nutritionnels – les enfants mangent deux fois trop de protéines – et environnementaux. Selon une étude récente, augmenter de 1 à 2 le nombre de repas végétariens servis par semaine aux élèves permettrait ainsi de baisser de 12% les émissions de gaz à effet de serre émis par la restauration scolaire.

Ce combat m'a amenée à m'intéresser aux initiatives qui fleurissent partout en France pour mieux nourrir les enfants. Après une phase de concertation avec de multiples associations, je me suis rendue dans plusieurs collectivités engagées sur l'évolution de leurs modèles agricoles et alimentaires.

Par exemple, à Autun, en Bourgogne, j'ai observé un écosystème vertueux,

structuré autour de producteurs locaux, de professeurs, de chefs, d'élus déterminés, et articulé avec un cursus d'éducation à l'alimentation ambitieux. J'ai aussi eu la chance de pouvoir déjeuner dans de nombreuses cantines de qualité, qu'elles soient de petite taille comme à Mouans Sartoux (06) ou La Grignonnais (44), mais aussi de grande taille comme Lyon, Bordeaux, Grenoble ou Saint-Denis.

Tous ces échanges avec des acteurs de terrain passionnés m'ont convaincue qu'il était possible, et surtout nécessaire, de **faire évoluer nos pratiques alimentaires.**

C'est pour cette raison que j'ai porté une proposition de loi « *Mieux manger* » pendant la niche du groupe écologiste, dont l'un des articles portait sur la mise en place d'un deuxième menu végétarien dans les cantines ou bien d'une alternative quotidienne, en fonction des contraintes de la collectivité. Cette végétalisation doit bien sûr s'accompagner d'une montée en puissance de la formation des chefs, et d'une sensibilisation accrue des familles pour dissiper les doutes et, parfois, les malentendus.

Sur ce sujet comme pour les autres, il faudra du courage politique et une volonté forte de lutter contre les usages établis.

SOLUTIONS

L'alimentation n'est pas seulement une nécessité biologique, c'est aussi l'un des plus forts marqueurs identitaires. C'est pourquoi toute politique environnementale ambitieuse doit se focaliser sur les comportements dès le plus jeune âge, afin d'habituer les enfants à une alimentation plus variée, plus saine et respectueuse des limites planétaires. Il est grand temps de considérer la restauration scolaire comme une partie intégrante des politiques éducatives et de reconnaître son statut de service public indispensable.

- Mettre en place un deuxième repas végétarien hebdomadaire ou une alternative végétarienne quotidienne.
- Former les chefs cuisiniers aux repas végétariens afin que les plats soient de qualité et qu'une variété plus importante soit proposée aux élèves.
- Utiliser l'espace des cantines scolaires et le temps de repas du midi pour sensibiliser les élèves aux enjeux d'une alimentation saine, bonne pour leur santé et pour l'environnement.



< Repas servi aux enfants de la commune de La Grignonais, Loire-Atlantique

Pour une école résiliente

CONSTAT

Comme tous les services publics, le fonctionnement de l'école sera directement impacté par le changement climatique. Si la France se réchauffe de 4°C d'ici la fin du siècle, comme le prévoit désormais le scénario de référence du gouvernement, le nombre de jours de vagues de chaleur devrait doubler d'ici à 2050 (et être multiplié par cinq au moins d'ici à 2100).

L'école est le second lieu le plus fréquenté par les enfants

avec environ 6 heures de temps passé quotidiennement. L'école doit donc non seulement contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi s'adapter à des situations qui seront amenées à se dégrader. Cela implique de lancer des plans massifs de végétalisation des cours, de rénovation du bâti scolaire en tenant compte du confort thermique d'été et d'hiver, et de réaménagement des espaces pédagogiques.

Le rôle de l'éducation face au changement climatique devient par ailleurs primordial. L'école a la responsabilité de sensibiliser

les jeunes générations aux défis environnementaux et de les préparer à devenir des acteurs du changement. Intégrer des modules précis sur les enjeux climatiques, la durabilité et les solutions respectueuses de l'environnement dans les programmes scolaires peut aider à cultiver une prise de conscience collective et encourager les élèves à adopter des comportements éco-responsables dans leur vie quotidienne.

Une étape a été franchie avec la refonte des programmes en 2019 mais elle est encore fragile. Nous devons nous fixer un cap : **pas un élève ne doit sortir du système scolaire sans maîtriser les fondamentaux scientifiques du réchauffement climatique** et des conséquences de l'activité humaine sur l'environnement et la biodiversité.

SOLUTIONS

Au croisement des enjeux éducatifs, environnementaux et de bien-être, le bâti scolaire est souvent négligé par les politiques publiques. Cependant, une révolution architecturale s'impose pour répondre aux défis du XXI^e siècle. La collaboration entre acteurs éducatifs doit guider cette transformation pour préparer la grande vague de rénovation à venir. Reconnaître le rôle du bâti scolaire comme catalyseur d'apprentissage et de créativité est l'une des clés pour faire vivre l'idée que *"l'Éducation est la première priorité nationale"*.

● D'ici 2035, chaque bâtiment scolaire de plus de 10 ans devra faire l'objet d'un audit énergétique.



● Tout projet de rénovation scolaire prendra en compte la végétalisation des cours de récréation.

● Créer un guichet unique départemental afin de faciliter les démarches de financement des rénovations scolaires. Un pôle de professionnels recensant les bonnes pratiques de rénovation mises en place dans le département en tenant compte du contexte géographique et de la nature du bâtiment.

● Les équipes pédagogiques, les élèves et les parents devront être impliqués dans chaque projet de rénovation.

● D'ici 2035, toutes les cours de récréation devront être végétalisées dans un objectif multiple : créer des îlots de fraîcheur, rendre possible des temps de classe dehors et reconnecter les élèves à la nature, au cycle des saisons et au cycle de l'eau.

● Face au réchauffement climatique et dans le but de rapprocher les élèves des espaces naturels, l'Éducation nationale devra légitimer les exemples d'école dehors qui depuis plusieurs années fleurissent. Chaque classe devra pouvoir profiter d'une demi-journée d'école dehors par semaine.

Pour une école des droits

CONSTAT

L'éducation des enfants sur leurs droits est un rempart essentiel contre les maux qui rongent nos écoles. Des élèves qui connaissent leurs droits sont mieux armés pour reconnaître et signaler les situations de harcèlement et de violence, créant ainsi un environnement plus sûr et protecteur pour tous. En connaissant leurs droits, ils sont moins enclins à tolérer des comportements abusifs ou discriminatoires et contribuent ainsi à la prévention de problématiques plus graves.

Cette connaissance des droits offre aux enfants une plus

grande confiance en eux-mêmes,

favorise leur participation active en classe et améliore leur engagement dans les activités scolaires.

En 2011, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies affirmait dans la Déclaration des Nations Unies sur l'Éducation et la formation aux droits de l'Homme que *« L'Éducation et la formation aux droits de l'Homme sont essentielles à la promotion du respect universel et effectif de l'ensemble des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour*

tous, conformément aux principes de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits de l'Homme. » (article 1^{er}).

Des obstacles se dressent cependant pour rendre effectif ce principe.

Cantonnées aux enseignements dits "transversaux", les Éductions à la sexualité ou encore à la citoyenneté sont peu nombreuses dans les établissements, faute de temps, d'intervenants et de formation suffisante pour que les professeurs puissent les dispenser.

Les notions sont enseignées de manière trop abstraite, ce qui empêche les élèves de saisir leur véritable impact pratique. D'un autre côté, elles peuvent être réduites à une simple présentation des symboles de la République, sans que les élèves puissent réellement en comprendre les implications concrètes.

Cette approche limitée ne permet

pas aux jeunes de saisir toute

l'étendue et la pertinence des droits

qui les concernent directement dans leur vie quotidienne.

SOLUTIONS

L'éducation aux droits de l'Homme ne doit pas être considérée comme une option mais comme un pilier essentiel de notre système éducatif. Aujourd'hui disséminés dans plusieurs disciplines et temps scolaires, les enseignements transversaux doivent être refondus et les partenariats avec la société civile renforcés pour que l'école soit le creuset d'une société plus harmonieuse et solidaire.

● Baliser une journée d'école autour de la Journée internationale des droits des enfants (20 novembre) pour construire des apprentissages interdisciplinaires autour de la thématique des droits des enfants et de la citoyenneté, de la maternelle au lycée et aboutir à un socle de connaissances communes à l'issue du secondaire. Des interventions d'associations viendront s'ajouter au temps organisé par les enseignants.

● Améliorer la formations des enseignants sur les questions de droits des enfants, Éducation à la sexualité, repérage des situations de maltraitance, égalité de genre.

● Généraliser le dispositif éco-délégués.

● Rendre effectives les heures d'Éducation à la sexualité.

● Équiper les écoles de boîtes aux lettres pour que les enfants puissent dénoncer des situations de harcèlement et violence.

● Les élèves devront participer à toutes les décisions qui seront prises pour la rénovation du bâti scolaire et les aménagements d'espaces au sein de l'école.



^ Francesca Pasquini intervient devant une classe de sa circonscription

Pour une école émancipatrice



Contribution de
Jean-Claude Raux

Député de Loire-Atlantique 6^e circonscription
Membre de la commission des affaires culturelles
et de l'éducation

CONSTAT

Le Lycée Professionnel (LP) est subitement devenu une « *priorité* », puis une « *grande cause nationale* » du président Macron. Univers qu'il ne doit pourtant connaître que de très loin au vu de son parcours et de sa proposition de réforme... Mais d'où lui vient cette révélation subite ? D'une prise de conscience des difficultés et des inégalités scolaires ? Du fait que plus de la moitié des élèves de LP appartiennent aux classes sociales défavorisées (57%) ? De l'injustice de l'orientation subie (53%) ? De l'envie de leur donner une chance dans la « *start-up nation* » ?

Depuis une bonne dizaine d'années, déjà parent pauvre de l'Éducation, le LP a subi des réformes qui n'ont eu de cesse de permettre des économies et par conséquent de réduire le volume des enseignements, notamment généraux, et d'affaiblir diplômes et poursuites d'études.

Mais la réforme portée par le président ne vise pas l'excellence, comme le scandaient ses éléments de langage.

L'allongement de la durée des périodes de stage, leur indemnisation / gratification, la présence d'un bureau des entreprises au sein des lycées ne seront jamais les gages d'un « *bel avenir pour ces jeunes de la voie professionnelle* ». **Il s'agit plutôt « d'ubériser » la voie professionnelle.**

Cette réforme constitue une réponse inadaptée et un cadeau aux entreprises. Des stagiaires rémunérés / gratifiés par l'État, les trous des professions en tension bouchés comme par magie : une révolution illustrée lors de la pré-rentree à Orange, où un LP, fier de faire évoluer son offre pédagogique vers la filière nucléaire, pourrait offrir 100% d'insertion professionnelle aux jeunes du secteur... à la centrale du Tricastin !

CQFD, finis l'échec et le décrochage, oubliées les heures inutiles d'enseignement général, adieu la perspective du chômage, vive la nouvelle carte des formations de la voie professionnelle !

SOLUTIONS

Évidemment, cette réalité accompagnée d'une grande hypocrisie aura des effets délétères sur le tiers des lycéen-nes qui n'ont pas toujours choisi leur sort et qui, demain, auront encore plus de mal à échapper au déterminisme social et aux besoins immédiats de main-d'œuvre des entreprises.

Le LP nécessite une réforme qui porte l'ambition d'égalité et parte des besoins fondamentaux de formation et d'émancipation des jeunes issus des familles les plus précaires pour leur promettre autre chose qu'un avenir dicté à court-terme et des portes qui se fermeront ensuite.

La première urgence est de s'opposer à la réforme qui entre en vigueur en deux temps, qui traduit une « école du tri social » des élèves et prépare le pire plan social de l'Éducation nationale.

● S'opposer à « l'école du tri social » en valorisant la voie professionnelle, ce qui nécessitera une révolution culturelle et un changement profond de mentalités dans l'institution et la société.



- Donner plus de temps aux élèves qui en ont besoin en assouplissant la durée du bac pro, réalisable en 4 ans grâce à une année flottante : pour la remise à niveau, la réorientation/ l'approfondissement professionnel ou la poursuite d'études.
- Créer une *Charte éthique d'accueil* signée par les entreprises pour garantir la qualité des périodes de formation des élèves.
- Transférer la prise en charge des gratifications des stagiaires de l'État aux entreprises et les aligner sur le droit du travail (4,05 €/h en terminale).
- Garantir la gratuité et la faisabilité du transport afin que ce ne soit jamais un obstacle à la réalisation d'un stage.



Photo © perfectlab / AdobeStock



www.francescapasquini.fr  www.ecologistes-an.fr

@FMPasquini  @EcologistesAN

fmpasquini  groupeecologiste

francesca.pasquini@assemblee-nationale.fr  marion.nadaud.ecolo@assemblee-nationale.fr

Graphisme Joëlle Paris